

175, rue d'Aguesseau
F 92100 BOULOGNE
S.A. au capital de 108 000 €
Téléphones :
Abonnements : 01 48 25 03 33
Publicité : 01 48 25 50 30
Rédaction : 01 48 25 02 89
Télécopie : 01 48 25 90 54
web : <http://www.machinesproduction.fr>

Code de conduite

Objet et domaine d'application :

Le présent document est le code de conduite de l'entreprise Sofetec relatif au respect du RGPD conformément aux mentions de l'article 24 du règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Il a pour objet de décrire les conditions d'exécution des opérations en relation avec les exigences du RGPD.

Il concerne l'ensemble des salariés de l'entreprise et plus particulièrement les responsables de Traitement.

Engagement de la Direction :

La direction de la société Sofetec, en conformité avec les exigences réglementaires, a mis en place un ensemble de procédures et de responsabilités afin de garantir la sécurité des données personnelles qui peuvent être manipulées par l'entreprise à des fins professionnelles.

Responsabilités :

Le Délégué à la protection des Données au sens de l'article 13 de la section 2 est nommé. Madame Eve Besnard est le délégué à la protection des données conformément aux exigences mentionnées dans la réglementation.

Les responsables de Traitement des données au sens de l'article 12 de la section 1 sont Messieurs Patrick Cazier et Philippe Rossignol, ainsi que tout salarié en mesure d'effectuer des opérations de traitement de données.

Le délégué à la protection des données est en charge de répondre aux demandes des clients/tiers qui viendraient à exprimer un mécontentement. Il s'assure que les actions en mesure d'assurer la conformité au regard de la RGPD au sein de l'entreprise sont respectées et notamment de la mise en place des mesures de nature à posséder un consentement des tiers dont les données sont traitées. En cas de carence, il rend compte à la Direction générale.

Les responsables de Traitement des données, s'assurent qu'ils sont effectués en conformité avec les exigences de la réglementation. Ils maintiennent une traçabilité des opérations effectués.



Le responsable Informatique élabore, met en place et maintient les mesures nécessaires pour assurer la protection passive des données listées dans le présent document.

Lorsqu'il fait appel à un sous-traitant pour effectuer des opérations en relation avec le traitement des données, il incombe au collaborateur Sofetec en charge de l'opération de s'assurer que le dit sous-traitant respecte les conditions réglementaires.

Périmètre :

Les données manipulées par Sofetec et pouvant faire l'objet d'un contrôle dans le cadre de la réglementation sont les suivantes :

	Description	Impact	Support
1	Liste du personnel	Impact Majeur. Des informations sur le personnel y sont incluses	Registre manuel du personnel sous la responsabilité du service RH
2	Liste des prospects/clients	Impact Modéré. Ne contenant que des noms de personnes physiques ainsi que des positions et coordonnées uniquement professionnelles	Fichiers électroniques dans base SQL sous responsabilité de Mr Rossignol
3	Abonnés aux revues	Impact Modéré. Personnes ayant effectué l'objet d'une démarche volontaire pour s'abonner à la revue et disposer des informations professionnelles. Ne contient que des coordonnées/fonctions professionnelles.	Fichiers électroniques dans base SQL sous responsabilité de Mr Rossignol
4	Inscrits WEB	Impact Modéré. Personnes qui se sont inscrit délibérément sur le WEB afin de recevoir des informations techniques/professionnelles ou profiter de services	Fichiers électroniques dans base DBF sous responsabilité de Mr Cazier
5	Sous-Traitants/Fournisseurs	Impact modéré. Fournisseurs de services de rédactions ou sous-traitants pour Sofetec de Routage. Uniquement des Informations professionnelles.	Géré dans la solution SAGE uniquement en format annuel, ou comptable.

Mesures de Gestion :

Afin d'assurer la conformité aux exigences réglementaire, il incombe aux différents collaborateurs, dans l'exercice de leur fonction de :

- Respecter les directives générales concernant les données personnelles qu'ils sont de nature à manipuler dans l'exercice de leurs missions et notamment d'éviter toute utilisation à des fins déloyales ou manipulations d'informations relevant de caractéristiques personnelles n'ayant aucune relation avec des besoins professionnels.
- S'assurer, pour les personnes en charge de traitement de données, que les mesures visant à protéger les données contre leur perte ou modification accidentelle ou frauduleuse sont prises en compte.
- Répondre aux clients ou tiers sur les demandes de communications des informations personnelles ainsi que pour toute demande de modification ou de suppression (droit à l'oubli)
- Tracer les traitements effectués pour l'usage des données présentées ci-dessus
- Façon générale, entreprendre toute mesure de nature à respecter les exigences exprimées dans la réglementation européenne dite RGPD.
- D'informer les personnes et organisations ad hoc en cas de sinistre sur les données personnelles.

Ce document rentre en application à la date de sa signature, tout collaborateur Sofotec en est informé et le respecte.

Pascal Cromback
Président Directeur Général



Le 18 mai 2018 à Boulogne-Billancourt